



Tech-Ovin
LE SALON NATIONAL DU MOUTON
BELLAC | HAUTE-VIENNE | NOUVELLE-AQUITAINE

8 & 9
SEPT.
2027

Dossier d'inscription

Paielement complet avant le 15 avril 2027 pour bénéficier d'une remise de 5%



Plus de
300
exposants

15^e

15^e
édition



Plus de
16 000
visiteurs

Mais aussi :

DES CONCOURS | DES DÉMONSTRATIONS
DES MINI-CONFÉRENCES | ET PLEIN DE MOMENTS FORTS

2 jours exclusivement dédiés à la filière ovine !



1 - VOTRE ENTREPRISE

COORDONNÉES POUR DIFFUSION (informations diffusées sur le catalogue et site internet du salon) :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays du siège social : Tél. :

Email :

COORDONNÉES POUR FACTURATION (à remplir si différentes de ci-dessus) :

Pour toutes précisions que vous souhaitez faire apparaître sur votre facturation merci de nous contacter directement : contact@techovin.com ou 05 55 60 27 72

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : Tél. :

N° Siret : Code APE :

CONTACTS (nécessaires pour transmettre toutes les informations relatives à l'inscription et l'installation sur le salon) :

Responsable suivi de l'inscription :

Tél. : Email :

Responsable du stand :

Tél. : Email :

RÉFÉRENCES (entourez la ou les catégories correspondantes) :

Aliments-Équipements-Fournitures-Machinisme-Services-Autres (préciser)

2 - LOCATION DE STANDS EXT.

Le Salon Tech-Ovin met à votre disposition des espaces et équipements, pour vous permettre de mettre en place votre ou vos stands. Vous pouvez retenir des espaces en extérieur et/ou intérieur.

Pour toutes demandes particulières (emplacement, prestations diverses, etc)
n'hésitez pas à nous contacter directement
afin de construire un partenariat sur mesure

ESPACES - STANDS EXTÉRIEURS

Espace nu ext.
(minimum 50m²)

< à 100 m²

18 €

m²

> à 100 m²

15,5 €

m²

Dimensions souhaitées*

.....m Xm

Pagodes**

Sol nu

3x3m

445 €

5x5m

590 €

Plancher

3x3m

650 €

5x5m

835 €

Options Stands
extérieurs

Branchement
électrique

390 €

TOTAL A

€

* Selon les possibilités de l'organisation.

** Possibilité d'accoler plusieurs pagodes.

3 - LOCATION DE STANDS INT.

*Si vous souhaitez réserver un stand intérieur supérieur à 3x4m
vous pouvez nous contacter directement

STANDS SOUS CHAPITEAU*

		Prix unit. HT	Quantité Souhaitée	Total
Stand nu	3x3m	1 100 €		
	3x4m	1 460 €		
Stand équipé (cloison, éclairage)	3x3m	1 435 €		
	3x4m	1 910 €		
Options Stands Sous chapiteau	Angle	350 €		
	Électricité	340 €		
	Enseigne	65 €		
	Réserve fermée**	290 €		
TOTAL B				€

** Taille standard de 2m x 1m.
Possibilité d'autres dimensions sur demande.

4 - EXPOSANTS INDIRECTS - PUB.

Les titulaires d'un stand qui accueillent sur leur espace une ou plusieurs entreprises au titre d'exposant(s) indirect(s) (**4 exposants indirects par stand max.**), doivent impérativement les déclarer à l'organisation. **Pour chaque exposant indirect, le titulaire du stand devra s'acquitter d'un droit de participation de 180 € HT.**

 Nom de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone : Email :

 Nom de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone : Email :

 Nom de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone : Email :

 Nom de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone : Email :

Pour.....exposants(s) indirect(s) **180 €** x = **TOTAL C** **€**

Communiquez en amont grâce au service de lien sur notre site Internet. Assurez-vous de la fréquentation de votre stand en invitant vos clients et partenaires, sur le salon et en annonçant votre stand sur la sonorisation générale.

		Prix unitaire HT	Quantité Souhaitée	Total
Publicité	Lien vers votre site*	65 €		
	Annonces sonorisation**	170 €		
	Banderole***	180 €		
	Diffusion vidéo****	340 €		
Prestations exposants	Badge exposant*****	30 €		
	Soirée exposant (08/09/27)	35 €		
Entrées 1 jour	- de 50	8 €		
	50 à 150	6 €		
	> à 150	5 €		
		TOTAL D		€

* Lien vers votre site internet sur www.techovin.fr pendant 1 an.

Précisez le lien →

** Annonce de votre stand sur la sonorisation générale du salon (3 par jour pendant 2 jours). Maximum 250 caractères.

*** Celles-ci seront à nous remettre lors de votre installation pour que nous puissions les placer. Dimensions max. 1mx2m.

**** 3 diffusions par jour pendant 2 jours (vidéo de 10s).

***** 2 badges offerts à tous les exposants.

Si vous êtes plus de 2 personnes sur le stand, prévoyez l'achat de badges supplémentaires.

5 - RÉCAPITULATIF

Location d'espace extérieur (page 2)	Reporter TOTAL A	
Location d'espace intérieur (page 3)	Reporter TOTAL B	
Droit d'inscription exposant indirect (page 4)	Reporter TOTAL C	
Achat de publicité et promotion (page 4)	Reporter TOTAL D	

Sous total HT	
Droit d'exposant (obligatoire)	180 €
TOTAL HT (avant remise)	

Si paiement complet avant le 15-04-2027		Si paiement après le 15-04-2027	
Remise de 5% sur le total HT		TVA 20%	
TOTAL HT après remise			
TVA 20%			
TOTAL TTC			
		TOTAL TTC	

Dans le cas où un exposant bénéficiant de la remise de 5% sur sa facture n'aurait pas réglé la totalité avant le 15-04-2027, il se verra facturer le montant de la remise de 5% ainsi que la TVA correspondante.

À PAYER AVANT LE 31-07-2027

Une fois le présent dossier reçu (à l'adresse mail contact@techovin.com ou direction@techovin.com ou par courrier à l'adresse APOSNO - 1 rue des doctrinaires - 87300 BELLAC), nous soumettrons votre participation à la validation du comité d'organisation.

L'envoi de la facture actera votre participation. Elles seront envoyées à partir de janvier 2027.

Pour toutes précisions que vous souhaitez faire apparaître sur votre facturation merci de nous contacter directement : contact@techovin.com ou 05 55 60 27 72.

Vous aurez la possibilité de payer par chèque (à l'ordre d'APOSNO) ou par virement (coordonnées sur facture).

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du salon Tech-Ovin, l'accepter sans réserve et m'engager à le respecter (disponible en annexe).

Je vous joins mon attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant les dates du 08-09-27 et du 09-09-27, dûment remplie et signée par ma compagnie d'assurance.

Fait à

Signature et cachet de l'établissement
(précédés de la mention « lu et approuvé »)

Le

6 - ANNEXE : RÈGLEMENT 2027

ARTICLE 1 : objet - date - lieu

a- TECH-OVIN est le Salon national du Mouton, lieu de rencontres et d'échanges pour tous les acteurs de la filière ovine.
b- TECH-OVIN se déroulera sur la zone des Rochettes à Bellac (87), le **mercredi 8 de 9h à 20h et le jeudi 9 septembre 2027, de 9h à 18h.**

ARTICLE 2 : organisation

TECH-OVIN est organisé par l'APOSNO, dont le siège social se situe : 1, rue des doctrinaires - 87300 BELLAC.
Les coordonnées de l'APOSNO sont :
05 55 60 27 72 - contact@techovin.com - www.techovin.fr

ARTICLE 3 : inscriptions

a- Pour participer à TECH-OVIN, les exposants doivent solliciter leur inscription auprès d'APOSNO.
b- Les demandes seront classées en attente dans leur ordre d'arrivée. APOSNO se réserve le droit de superviser la mise en place des animations et des conférences associées à des partenariats.
c- La demande d'inscription devra être examinée et acceptée par les organisateurs avant d'être rendue définitive. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de rejeter toute demande sans avoir à en fournir les motifs, ainsi que le droit de limiter le nombre d'exposants, en particulier si l'objet de leur activité ne correspond pas directement à celui de TECH-OVIN.
d- Les exposants qui présentent du matériel de différentes firmes devront fournir la liste complète des entreprises qu'ils représentent, et s'acquitter, pour chacune d'entre elles (4 maximum), du droit d'inscription "Exposants indirects" prévu. En contrepartie, toutes les entreprises déclarées seront mentionnées sur le catalogue officiel du Salon.
e- **Dans le cas où un exposant bénéficiant de la remise de 5% sur sa facture n'aurait pas réglé la totalité avant le 15-04-2027, il se verra facturer le montant de la remise de 5% ainsi que la TVA correspondante.**
f- **Tout stand ou emplacement, dont le solde ne sera pas acquitté au plus tard le 31-07-2027, ne sera pas définitivement acquis par l'exposant, et le Comité d'Organisation se réserve le droit d'en disposer, sans remboursement des sommes déjà perçues.**
g- Dans l'éventualité où TECH-OVIN n'aurait pas lieu, la responsabilité du Comité d'Organisation se limiterait exclusivement au remboursement des sommes versées, hormis le droit d'inscription qui, lui, resterait définitivement acquis.
h- Les tarifs de participation sont établis par le Comité d'Organisation et détaillés sur le dossier d'inscription.
i- Un emplacement attribué ne peut être sous-loué, ni en partie, ni en totalité.
j- Si un exposant renonce à participer au Salon, il devra l'intégralité du décompte de location. Cependant, si son désistement est justifié et notifié par lettre recommandée au plus tard 30 jours avant l'ouverture du salon, les sommes déjà versées pourront lui être remboursées, excepté le droit d'inscription (**180€**) définitivement acquis.

ARTICLE 4 : occupation de l'emplacement

a- Les exposants se chargent et sont responsables de la décoration de leur stand. L'installation et l'exposition des produits devra être terminée le mardi 7 septembre 2027 à 14 h, pour la visite de la commission de sécurité.
b- Le Comité d'Organisation se réserve le droit de procéder à une modification, voire à une suppression, d'installations nuisibles à l'aspect général du Salon, ou gênantes pour les visiteurs ou les autres exposants.
c- Toute attraction, toute publicité (sonore ou lumineuse) doit être agréée par le Comité d'Organisation.
d- Les stands seront rendus dans l'état où ils ont été trouvés par les exposants à leur arrivée. Les dégradations apportées par leurs installations et/ou leurs produits sont à leur charge. Les emplacements devront être tenus dans le meilleur état de propreté possible.
e- Sauf autorisation spéciale délivrée par le Comité d'Organisation, aucune marchandise ne pourra entrer ni sortir pendant la durée de TECH OVIN.
f- Le démontage des stands est interdit avant le jeudi 9 septembre 2027 à 18 h.
g- Tous les emplacements devront être débarrassés avant le vendredi 10 septembre 2027 à 17 h.

ARTICLE 5 : assurance

a- Le Comité d'Organisation souscrit une police d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile d'organisateur. Celle-ci couvre les dommages d'incendie, vol avec effraction et/ou agression sur toute personne présente, dégâts des eaux, détériorations, résultant d'un fait accidentel causé aux biens des exposants et mettant en cause la responsabilité des organisateurs. Cette police d'assurance couvre toute la durée de l'exposition, comprenant les délais d'installation et d'enlèvement, à raison de 1 jour avant l'ouverture et 1 jour après la fermeture.
b- Pour sa part, l'exposant devra souscrire un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile vis-à-vis des tiers en sa qualité d'exposant. Celle-ci couvrira les dommages d'incendie, vol avec effraction et/ou agression sur toute personne présente, dégâts des eaux, recours des tiers, etc., concernant ses propres matériels, biens ou marchandises, l'exposant vérifiera auprès de son assureur qu'il est convenablement garanti pour les risques encourus dans ce genre de manifestation.
c- Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité vis-à-vis de ces risques. En cas de sinistre de quelque nature que ce soit, l'exposant déclare renoncer à tout recours contre l'Etat, le département, la municipalité ou les organisateurs.
d- **Une attestation d'assurance devra être fournie obligatoirement avec la demande d'inscription.**
e- En cas d'engagement de la responsabilité du Comité d'Organisation, les réclamations devront être faites, pour être recevables, par écrit auprès de ce dernier, ou, en cas de vol, auprès de la Gendarmerie ou de la Police. Le Comité d'Organisation ne prendra pas en compte les réclamations effectuées 5 jours et plus après la fermeture du Salon.

ARTICLE 6 : sécurité

a- Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur et être présents sur leur stand lors de la visite de la commission de sécurité le mardi 7 septembre 2027 à 14 h.
b- Il est formellement interdit de : faire du feu dans les bâtiments, effectuer des branchements directs sur les lignes ou les conduites d'électricité et d'eau, masquer ou rendre difficile l'accès aux extincteurs ou postes d'incendie, suspendre quoi que ce soit aux charpentes soutenant la toiture des halls ou des chapiteaux, laisser le personnel sur les stands pendant la nuit, dégrader, détériorer les murs, toits, planchers ou le matériel mis à disposition, dégrader le site, les groupes électrogènes sont strictement interdits sur les emplacements.

ARTICLE 7 : branchements électriques

a- Les exposants désirant un branchement électrique devront en faire la demande sur le dossier d'inscription.
b- L'exposant prend à sa charge et sous sa responsabilité le branchement de matériel inadapté à la puissance fournie par le branchement.

ARTICLE 8 : badges exposants

a- Tout exposant se verra délivrer à titre gratuit 2 badges Exposant (ne concerne pas les exposants indirects).
b- Des badges supplémentaires pourront être obtenus selon le prix figurant dans le dossier d'inscription.

ARTICLE 9 : publicité

L'affichage dans l'enceinte du Salon est réglementé. Des conventions, établies lors de l'inscription avec les coorganisateurs, parrains et partenaires, serviront de référence.

ARTICLE 10 : entrée

L'entrée dans l'enceinte du Salon Tech-Ovin n'est possible que sur présentation d'un billet d'entrée ou badge édité par l'APOSNO. Tout document (Invitation...) émanant de tout autre organisme ne donne pas droit à l'entrée sur le Salon à titre gratuit.

Article 11 : contentieux

a- En cas de contestation avec l'organisateur, et avant toute autre procédure, l'exposant s'engage à soumettre sa réclamation par écrit au Comité d'Organisation. Toute action, introduite avant l'expiration d'un délai de 5 jours à partir de cette réclamation, sera, du consentement express de l'exposant, déclarée non recevable.
b- Toute infraction au présent règlement sera réglée par l'organisation du salon.



Suivez notre actualité

Facebook  @techovin

X  @Tech_Ovin

Youtube  Tech-Ovin

TECH-OVIN

1 rue des doctrinaires | 87300 BELLAC
contact@techovin.com | 05 55 60 27 72

www.TECHOVIN.fr